



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1326 du 10 octobre 2024 de l'honorable Députée Madame Liz Braz et de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- Comme ces discussions avec Madame la Ministre ont récemment été poursuivies, nous aimerions savoir de Madame la Ministre quelle est sa position quant à une réduction respectivement un changement des cycles de garde équivalent à une réduction du service public ?

- Quelle est sa position quant à une révision de la rémunération des gardes de nos pharmacies et plus précisément de celles des pharmacies ayant le moins de passages dû à la densité de la population moins grande autour de leur implantation ?

Etant donné que les discussions relatives à d'éventuels changements dans l'organisation des cycles de garde des pharmacies luxembourgeoises n'ont pas encore définitivement abouti, il n'est pas possible de prendre position à ce stade par rapport aux modifications éventuelles du système actuel ainsi que de la rémunération de celui-ci.

Luxembourg, le 11 novembre 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez